



## Synthèse des observations et propositions recueillies lors de la consultation du public pour la mise en œuvre d'une ZFE

---

### 1. Cadre de la consultation

Pour la mise en œuvre d'une ZFE, la consultation du public est un élément réglementaire de la communication. Organisée conformément à l'article L.123-19-1 du Code de l'Environnement, cette consultation a eu lieu du 28 octobre 2024 au 19 novembre 2024. Le projet d'arrêté ainsi que l'étude réglementaire ont été mis à disposition en ligne sur le site internet de la Communauté urbaine et en format papier à l'accueil de l'Hôtel de la Communauté urbaine.

A l'issue de cette consultation, une **synthèse des observations et propositions** destinée à permettre la prise en considération des observations formulées doit être rédigée. Cette synthèse devra être publiée pendant une **durée minimale de trois mois**, avec l'indication des observations et propositions dont il a été tenu compte et, dans un document séparé, les motifs de la décision. Cette publication intervient au plus tard le jour de l'adoption de l'arrêté.

Par ailleurs, une consultation des parties prenantes est en cours du 28 octobre 2024 au 28 décembre 2024.

### 2. Avis émis

32 avis ont été émis en ligne et un avis a été déposé sur formulaire papier à l'Hôtel de la Communauté urbaine.

- **La classification « Crit'Air »**

9 participants remettent en cause la classification « Crit'Air », arguant du fait que des véhicules anciens bien entretenus et éventuellement de petit gabarit sont peu consommateurs et relativement peu polluants. A l'inverse, des véhicules récents lourds de type SUV ou 4x4 peuvent bénéficier d'une classification Crit'Air favorable.

*Réponse* : Il convient de rappeler que la Communauté Urbaine n'est pas à même d'adapter cette classification qui est imposée par l'Etat.

- **Les impacts socio-économiques**

9 participants expriment des inquiétudes quant à l'impact de la ZFE sur un plan social, notamment sur la capacité des populations les plus en difficultés à s'adapter à une telle mesure.

De plus, 3 participants expriment des inquiétudes quant à l'impact sur les commerces situés en centre-ville, estimant que la clientèle ne pourra plus y accéder ou que les livraisons seront empêchées.

*Réponse* : Les impacts socio-économiques sont des éléments d'inquiétude. Il convient de rappeler le faible nombre de véhicules impactés et d'indiquer qu'un dispositif d'aides financières est actuellement à l'étude.

- **Les dérogations et exemptions**

6 participants souhaitent des ajustements au dispositif de dérogations, notamment :

- pour les camping-cars,
- pour les résidents (deux participants),
- pour les véhicules faisant du covoiturage,

- pour les travailleurs dont les horaires décalés ne permettent pas d'utiliser les transports en commun,
- pour la création d'un pass ZFE sur le modèle de la Métropole Rouen Normandie

1 participant s'interroge sur la pertinence d'une dérogation pour le personnel d'Haropa.

*Réponse : Une dérogation pour les camping-cars ne se justifie pas au cœur du périmètre, ni celle pour les résidents, puisque c'est l'objet même de la ZFE de concerner les habitants. Par ailleurs, les véhicules faisant du covoiturage sont impossibles à contrôler (il suffirait d'être deux dans une voiture).*

*Les propositions concernant les travailleurs en horaires décalés et la création d'un pass ZFE ont été envisagées lors des études et échanges avec les Comités Techniques et Comités de Pilotage. Mais la ZFE du Havre étant très peu restrictive (seulement les véhicules NC quand Rouen interdit les 4, 5 et NC) ces dérogations n'ont pas été retenues.*

- **Les transports en commun**

2 participants regrettent que la mise en place de la ZFE se fasse avant l'inauguration de la 3eme ligne de tramway.

Un participant estime que les transports en commun devraient être adaptés avant la mise en place de la ZFE.

Un participant demande la gratuité des transports en commun comme incitation au report modal et la gratuité des transports scolaires (réguliers ou ponctuels).

Un participant souligne la bonne qualité du réseau de transport en commun.

*Réponse : Le réseau de transport a été adapté en juillet 2024 et préfigure l'arrivée du tramway. Les transports scolaires bénéficient d'un tarif très préférentiel de 52€/an et les transports urbains permettent l'accès au réseau pour les scolaires pour 20€/mois. Des tarifs réduits sont également prévus pour les habitants les plus démunis.*

- **La qualité de l'air au Havre Seine Métropole**

5 participants rappellent l'impact de la zone industrialo-portuaire sur la qualité de l'air au Havre Seine Métropole.

Un participant s'interroge sur les hypothèses utilisées dans l'étude, notamment l'influence des vents sur la qualité de l'air.

Un participant salue l'effort de la Communauté Urbaine pour la qualité de l'air.

Un participant estime que la ZFE est trop peu ambitieuse.

*Réponse : Les hypothèses pour modéliser la qualité de l'air seront précisées.*

- **Avis n'appelant pas de réponse**

3 participants semblent avoir mal compris les mesures proposées.

2 participants sont contre la ZFE.